

# RAPPORT D'ACTIVITE

**du Pôle Energie**

**2019**

# Table des matières

---

I. Présentation du Pôle .....	3
II. Fréquence des réunions .....	6
III. Les avis rendus .....	6
IV. Auditions .....	7
V. Travaux et réflexions .....	7

# I. Présentation du Pôle

---

## 1. Fonctionnement

Le Pôle Energie est un organe consultatif chargé de remettre des avis en matière de politique énergétique à la demande du Gouvernement, à la demande de l'administration régionale de l'énergie, à la demande de la CWAPE ou d'initiative.

Le Secrétariat du Pôle Energie est exercé par le personnel du CESE Wallonie.

## 2. Composition

### 2.1. L'Assemblée et le Bureau

Le Pôle est composé de *vingt-deux membres désignés par le Gouvernement* :

- ✓ *six représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie ;*
- ✓ *deux représentants des consommateurs résidentiels et un représentant des gros consommateurs ;*
- ✓ *deux représentants des pouvoirs locaux et un représentant des C.P.A.S, sur proposition respectivement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et de la Fédération des C.P.A.S. ;*
- ✓ *un représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement et un représentant des associations actives dans le domaine de l'énergie ;*
- ✓ *quatre représentants des producteurs, dont un représentant des producteurs centralisés, un représentant des producteurs d'énergie renouvelable, un représentant des producteurs d'énergie à partir de cogénération de qualité et un représentant des auto-producteurs ;*
- ✓ *trois représentants des gestionnaires des réseaux de transport local et de distribution ;*
- ✓ *deux représentants des fournisseurs de gaz et d'électricité.*

### 2.2. Secrétariat

Le secrétariat assure les missions nécessaires au fonctionnement des différentes instances du Pôle. Il est composé de membres du personnel du CESE Wallonie :

- Fabienne DIDEBERG, Secrétaire
- Philippe COMPAGNIE, Secrétaire
- Yasmine HIJAZI, Secrétaire administrative

### 3. Mission

Conformément à l'article 51 §1er du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, le Pôle est chargé de :

1. de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, à la demande du Gouvernement ou d'initiative, portant, d'une part, sur des notes d'orientation du Gouvernement ou sur des questions de portée générale ou stratégique et , d'autre part, sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés à portée réglementaire qui concerne la matière de l'énergie ;
2. de remettre, à la demande de la CWAPE ou de la Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie du Service public de Wallonie, un avis sur toute question ; qui lui est soumise par ces dernières.

Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

### 4. Références légales

- Décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative ;
- Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ;
- Décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz.

## Composition du Pôle Energie (situation au 31 décembre 2019)

Organisations	Membres effectifs	Membres suppléants
Représentant le CESE Wallonie	Cécile NEVEN	Sébastien LOISEAU
	Antoine BERTRAND	Bruno VANDEZANDE
		Andrea ROSSI
	Lydie GAUDIER	Olivier BONFOND
	Olivier FLOHIMONT	Luc NORGA
	François SANA	Antoine DEDRY
Représentant les consommateurs	Aurélien CIUTI	Anaïs TRIGALET
	Jean-Philippe DUCART	Stéphane DOCHY
	Michaël VAN BOSSUYT	Emilie BUTAYE
Représentant les pouvoirs locaux et les CPAS	Marianne DUQUESNE	Olivier VINCK
	Géraldine DUPONT	Arnaud RANSY
	Sabine WERNERUS	Hélène LELEUX
Représentant les associations environnementales et les associations actives dans le domaine de l'énergie	Arnaud COLLIGNON	Véronique MEEUS
	Benjamin WILKIN	J. D'HERNONCOURT
Représentant les producteurs	B. PHILIPPART de FOY	Jean-François TOCK
	Noémie LAUMONT	Nicolas SPIES
	Dimitri EGGERMONT	Carine LAMBERT
	Ann NACHTERGAELE	Firmin FRANCOIS
Représentant les gestionnaires de réseau de distribution et de réseau de transport local	Isabelle CALLENS	Nicolas DE COSTER
	Luc WARICHET	Murielle COHEUR
	Julien DAMILOT	Cl. D'OULTREMONT
Représentant les fournisseurs de gaz et d'électricité	Vincent DEBLOCCQ	Julie OTJACQUES
	Michel GRANDJEAN	Annabelle JACQUET
Observateurs	Stéphane RENIER (CWaPe)	
	Cécile BARBEAUX (DGO <sub>4</sub> )	

## II. Fréquence des réunions

---

Le Pôle a tenu 7 réunions en 2019 :

- Le 17 janvier ;
- Le 31 janvier ;
- Le 15 février ;
- Le 26 mars ;
- Le 23 septembre ;
- Le 15 octobre ;
- Le 7 novembre.

Le Pôle a également participé à un groupe de travail commun avec le CESE Wallonie et le Pôle Environnement pour remettre un avis sur le projet de Plan Air Climat Energie à l'horizon 2030 – PACE 2030 et sur le rapport sur les incidences environnementales (RIE). Ce groupe de travail s'est réuni 9 fois entre la mi-mars et la mi-juillet 2019.

Le 21 octobre, les membres du Pôle ont été invités à participer à une réunion de la Commission « Economie-Politique industrielle » du CESE Wallonie.

## III. Les avis rendus

---

1	ENERGIE.19.01.AV	<i>Avant-projet de décret instaurant un cadre relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et à l'organisation des réseaux d'énergie thermique</i> <i>Projet de décret-programme</i>
2	ENERGIE.19.02.AV	<i>Avant-projet d'AGW opérationnalisant le transfert des compétences non réglementaires de la CWaPE à la DGO4</i>
3	ENERGIE.19.03.AV	<i>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement présentant le projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif au transfert d'une partie des compétences énergie de la Région wallonne en lien avec le logement et l'aménagement du territoire</i>
4	ENERGIE.19.04.AV	<i>Avant-projet de décret modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux GRD de gaz et d'électricité</i>
5	ENERGIE.19.05.AV*	<i>Plan Air Climat Energie à l'horizon 2030 – PACE 2030</i> <i>Et Projet et rapport sur les incidences environnementales (RIE)</i>
6	ENERGIE.19.06.AV	<i>Déclaration de Politique WALLONIE 2019-2024</i>
7	ENERGIE.19.07.AV	<i>Avant-projet de décret modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux GRD de gaz et d'électricité</i>

\* Cet avis a été rendu conjointement avec le CESE Wallonie et le Pôle Environnement.

Le texte intégral de ces avis est disponible auprès du secrétariat ou sur le site du CESE Wallonie (<http://www.cesew.be>).

## IV. Auditions

---

Afin de présenter les projets soumis à consultation, les auditions suivantes ont été organisées :

- ✓ 17 janvier : M. Franck GERARD, cadre relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et à l'organisation des réseaux d'énergie thermique ;
- ✓ 12 mars (GT PACE2030) : M. Franck GERARD, projet de PNEC (Plan national Energie-Climat) et PACE 2030 (Plan Air Climat Energie à l'horizon 2030) ;
- ✓ 21 octobre (réunion de la commission EPI du CESE Wallonie élargie aux Pôles Energie et Logement : M. Yves MARENNE, Directeur scientifique à l'ICEDD, accompagné de Mme Sile O'DORCHAI et de M. Frédéric VESENTINI, Directeurs scientifiques à l'IWEPS, « Evaluation des impacts des récentes réformes de l'octroi des primes et de prêts « Energie & Logement en Wallonie » ;
- ✓ 11 juin (GT PACE 2030) : MM. Renaud BRION (Cabinet du Ministre DI ANTONIO), M. Franck GERARD et M. Dominique PERRIN (AWAC), projet de PACE 2030.

## V. Travaux et réflexions

---

Durant cette année, le Pôle a également préparé son mémorandum. Il a identifié 4 axes prioritaires pour la prochaine législature :

- Le financement de la transition énergétique ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique, en mettant l'accent sur l'amélioration du bâti wallon ;
- La maîtrise du coût de l'énergie pour l'ensemble des consommateurs ;
- Les évolutions des réseaux.

A l'automne, il a examiné la DPR 2019-2024 en regard des priorités qu'il avait identifiées dans celui-ci.